

Vente de Polymer

grand nombre, et je le souligne, d'intérêts canadiens dans l'expansion de notre économie.

Les objectifs de la Corporation de développement du Canada tels qu'ils sont exposés dans la loi sont essentiellement doubles: En premier lieu, développer et maintenir des sociétés fortes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé de l'économie, et deuxièmement, augmenter pour les Canadiens, les possibilités d'investir pour le développement économique du Canada et de participer à ce développement.

Je voudrais signaler en particulier le deuxième objectif principal, c'est-à-dire que la Corporation doit appartenir au public canadien grâce à une répartition d'actions aussi large que possible. La CDC est censée constituer, et nous l'espérons, un mode d'investissement qui attire les Canadiens en leur permettant une participation directe et un partage des profits découlant de notre croissance industrielle et de l'expansion de nouvelles entreprises qui appartiennent à des Canadiens et qui sont contrôlées par eux. La CDC est donc entièrement canadienne, car ses actions assorties du droit de vote ne sont détenues que par des citoyens et résidents canadiens. Naturellement, avant d'offrir des actions au public, elle doit détenir un fort portefeuille d'investissement sur lequel l'offre pourra s'appuyer. Elle s'active maintenant à constituer un tel portefeuille.

Bien que la Corporation de développement du Canada n'ait qu'un peu plus d'un an, elle s'est appliquée avec dynamisme à atteindre ses objectifs. Son conseil d'administration a choisi six secteurs pour ses premiers investissements. Ils sont: l'industrie pétrochimique et ses activités connexes; l'industrie du pétrole et du gaz naturel; les pipe-lines du Nord du Canada et les transports arctiques connexes; l'industrie minière, la métallurgie et le raffinage; les produits pharmaceutiques, les appareils médicaux et autres produits manufacturés utilisés en médecine; et la spéculation des capitaux.

La CDC a aussi entrepris le développement de ces secteurs à la façon d'une société. Elle a l'intention et a commencé à faire ses placements dans ces secteurs par l'entremise de filiales qui auront un personnel compétent et une gestion spécialisée. Ceci permettra à la CDC d'avoir un personnel peu nombreux, souple et créateur pour diriger la politique générale des filiales et les encourager à demeurer innovatrices et à tendre à l'expansion.

Dans le domaine de la spéculation, reconnaissant l'importance de l'innovation et des petits commerces pour l'économie canadienne, la CDC a investi dans une entreprise de spéculation à Toronto et annoncera sous peu l'établissement d'une autre entreprise du genre à Montréal.

Dans le domaine des produits pharmaceutiques et de la santé, elle a acheté Connaught Laboratories ainsi que deux sociétés moins importantes pour assurer une présence canadienne importante dans ce secteur.

• (1620)

La CDC est également membre du groupe qui procède à des études sur le gaz de l'Arctique et étudie la possibilité de construire un gazoduc dans le delta du Mackenzie. Elle

[M. Drury.]

se prépare à jouer un rôle d'actionnaire majoritaire dans l'aménagement de ce gazoduc si on le considère réalisable et souhaitable du point de vue canadien.

Enfin, et ce qui est le plus important pour le présent débat, la CDC a acheté du gouvernement la société Polymer qui servira de base à ses investissements dans l'industrie pétrochimique et les activités connexes. Polymer a été constituée en société de la Couronne en février 1942 pour faire face à une éventuelle pénurie de caoutchouc durant la guerre. Après 1945, d'entreprise de guerre répondant à un besoin urgent et stratégique, elle est devenue une société commerciale à but lucratif. Pour atteindre ces objectifs, la société a conquis des marchés d'exportation pour son caoutchouc et diversifié sa production. Vers la fin des années 60, à la suite du relèvement de l'Europe et de l'Asie après la Deuxième Guerre mondiale, le taux de rendement de la société a baissé à des niveaux insuffisants à cause de la forte concurrence du marché et de la baisse du prix du caoutchouc sur les marchés internationaux.

Par conséquent, en 1969, la Société a abordé des domaines entièrement nouveaux: utilisation collective des ordinateurs, habitation, matières plastiques. On a beaucoup parlé de la rentabilité de Polymer qui a été très rentable pendant de nombreuses années. Pourtant en 1971, après plusieurs années d'activités normales, ses bénéfices sont tombés à moins de \$500,000 ce qui ne permit de verser que 4c. de dividendes aux actionnaires. Polymer a été vendue à la CDC le 31 juillet 1972 en vertu de l'article 39(1) de la loi de la CDC. L'article en question se lit comme suit:

Le gouverneur en conseil peut vendre ou faire vendre à la compagnie au prix équitable et raisonnable dont peuvent convenir le gouverneur en conseil et la compagnie, tout ou partie du capital social de l'une, de plusieurs ou de la totalité des corporations suivantes:

- a) Société Polymer Limitée;
- b) Eldorado Nucléaire Limitée;
- c) Panarctic Oils Ltd., et
- d) La Société des transports du Nord Limitée, sous réserve, toutefois, pour le capital social de la Panarctic Oils Ltd., de tous accords concernant la vente du capital social détenu par la Couronne.

Aux termes de la loi on était parfaitement autorisé à effectuer cette transaction et il n'est pas question de mettre en doute sa légalité. Selon la loi sur la CDC où il est question d'un «prix équitable et raisonnable», le gouvernement a obtenu une évaluation indépendante de Polymer. Wood Gundy a réalisé cette expertise indépendante qu'il a fondée uniquement sur des facteurs économiques et financiers. Le rapport soumis par Wood Gundy énumère toute une série de valeurs qui correspondaient aux évaluations internes faites par le ministère des Finances et le ministère des Approvisionnements et Services. C'est à partir de ces évaluations que le gouvernement a entamé des négociations avec la CDC et qu'un prix a été fixé.

M. Nielsen: Qu'a dit Wood Gundy au sujet du prix?

M. Drury: Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) vous entretiendra de ce sujet plus tard. Mais j'estime que nous avons réussi à obtenir un prix équitable et raisonnable.